



Mes employeurs refusent de me payer la prime de précarité

Par **Justine**, le **06/07/2011** à **13:50**

Bonjour, rn rn J'étais en contrat CUI pendant deux fois 6 mois, et il est arrivé à terme le 21 Juin. rn Ne sachant pas s'ils pouvaient me garder financièrement parlant après mon CUI, j'ai décidé d'aller au terme du contrat et de partir à l'étranger par la suite. Mon employeur ne m'a jamais proposé de CDI en contre-parti. rn Aujourd'hui j'ai touché mon solde de tout compte, sans ma prime de précarité, or sur mon contrat il est écrit noir sur blanc qu'"à l'expiration du présent contrat, vous percevrez la prime légale de précarité de 10%". rn Ils m'affirment que c'est une erreur de leur part et que dans tous les cas je pars de moi même et que donc je n'y ai pas droit... Ont ils raison? ou ai-je bien droit à cette prime? rn rn Je vous en remercie par avance, rn rn Cordialement, rn Justine PASCAL

Par **pat76**, le **06/07/2011** à **14:49**

Bonjour rn rn Malheureusement pour vous, votre employeur a raison, le Contrat CUI est un contrat aidé et ne donne pas droit à la perception de la prime de précarité.